Braccio, Nadia

De: marie helene hebert [mhhebert@yahoo.fr]

Envoyé: 11 mars 2014 15:03

À: Greffe

Cc: ministre@mrnf.gouv.qc.ca

Objet: A verser aux dossiers R3863-2013 et R3854-2013

Je voudrais par la présente témoigner du remplacement de mon compteur hydro Québec au mois de janvier dernier.

Étant consciente des effets négatifs sur la santé de ces appareils à la suite de problèmes cardiagues d'une amie en contact avec ce compteur dit intelligent et dont les symptômes se sont arrêtés immédiatement après avoir déménagé, j'ai envoyé une lettre recommandée à Hydro-Québec pour signaler mon refus du changement de compteur. Le 3 janvier l'employé de la société désignée par Hydro Québec s'est présenté chez moi avec le compteur intelligent et a soit disant sonné chez moi alors que j'étais à 1 m de la porte, mais avec des gants on n'appuie pas fort sur la sonnette, puis dit-il il a cogné sur la porte mais à 1 m je ne l'ai pas entendu, une fois de plus avec des gros gants on ne fait pas grand bruit pour finalement ouvrir la porte et trouver l'avertissement comme quoi mon compteur était changé. Je suis allée immédiatement à sa rencontre, il était de l'autre côté de la rue et j'ai demandé immédiatement qu'il me remette mon compteur original puisque j'avais avisé par lettre recommandée Hydro mais c'était impossible. Donc je suis restée du 3 janvier au 21 janvier avec ce compteur mis sur le mur de ma chambre donc à 10 cm de ma tête. Personne n'a pu me dire quelle était la quantité de rayonnement aussi proche de ma tête. Je n'ai donc pas dormi dans ma chambre parce que j'avais la chance de pouvoir dormir ailleurs, ce que n'a pas tout le monde.

Je me suis sentie violée dans ma liberté de vivre en santé chez moi et téléphonant à la compangie on m'a répondu qu'Hydro avait autre chose à faire que de lire toutes les lettres recommandées

Le 23 janvier j'ai eu un remplacement pour un compteur à lecture mais je fais face au mensonge incroyable d'Hydro disant qu'il n'y a pas d'ondes et qu'il faut donc le lire comme avant au prix de 20\$ TTC par mois plus le prix du compteur et pourtant le personnel releveur le fait du bord de la rue et j'en suis à près de 80 mètres, ont ils des yeux bioniques ???? Je me retrouve donc contre mon gré à avoir dépensé près de 200\$ pour le premier mois et 20\$ par mois pour les mois suivants pour un compteur qui émet des ondes peut-être moins fortes mais dont je n'ai pas été avisée. C'est une honte de faire payer le compteur et j'en demande la gratuité par

la présente. Je suis capable d'envoyer chaque mois le relevé du compteur et c'est possible pour Hydro de faire une verification une fois par an. Nous avons droit à un environnement sain dans notre demeure, à la vérité qui peut ressortir par des études d'impact fiables et indépendantes démontrant hors de tout doute que la technologie de relève sans fil choisie ne pose absolument aucun danger pour la santé humaine. Je souhaite ainsi que mon témoignage s'ajoute aux nombreux autres confirmant le refus de respecter notre liberté de vivre en santé. Veuillez recevoir mes sincères salutations.

Marie Hélène Hébert 111 rue du Mont Castel St Colomban tel 450 431 4701